

Matières du tems. Janvier 1715. 19
 lonois, réduits dans la nécessité, de revenir
 de Turquie, faire leurs soumissions, & ac-
 cepter l'Amnistie que ce Prince leur avoit
 offerte, sous promesse de les rétablir dans
 la possession de leurs biens & de leurs em-
 plois: Mr. Potoski, Palatin de Kovie, &
 ci-devant grand Général de Pologne, est
 du nombre des soumettans. Néanmoins
 cela n'a pas été jugé suffisant, pour faire
 cesser le mécontentement de la Noblesse
 Polonoise, ni calmer toutes les inquiétudes
 de ce Prince.

Celle qui fait le plus de peine à ceux qui
 sont engagez dans son parti; c'est de voir
 que le Roi Stanislas de Pologne, (qui en
 1712. alla volontairement en Turquie pour
 joindre le Roi de Suede) soit revenu au
 Duché des Deux-Ponts, où il arriva le 4.
 Juillet dernier, & que ce Prince n'ait pas en-
 core voulu renoncer à ses prétentions à la
 Couronne de Pologne; comme Sa M. le
 Roi Auguste lui en donna l'exemple, par
 le Traité Solennel qui fut conclu à Alt-
 Raenstad en Saxe, le 4. Septembre 1706.
 les Partisans du Roi Stanislas, (qui sont
 encore en très grand nombre parmi la No-
 blesse de Pologne,) soutiennent son droit
 à la Couronne non seulement en vertu de
 son Election & de son Couronnement, qui
 se fit en 1704. mais encore en vertu du mê-
 me Traité de 1706. comme il semble que
 les deux partis opposez d'intérêt, ou d'in-
 clination, veulent tirer avantage du troi-
 sième Article du Traité en question, le
 voici mot à mot. *

*Sur quoi
 fondés les
 prétentions
 du Roi Sta-
 nislav sur la
 Couronne de
 Pologne,*

B 2 (§)

* On trouvera le Traité en entier, dans le To-
 me XII. de cet ouvrage, page 20 & suivantes.